

Décision concernant la quinzième question à l'ordre du jour: Rapport du Directeur général

Troisième rapport supplémentaire: le rôle de l'OIT dans les efforts de redressement après l'épidémie d'Ebola

Le Conseil d'administration a approuvé le rôle de l'OIT dans les activités de relèvement après l'épidémie d'Ebola (2016-2020) en vue de promouvoir le travail décent selon les axes d'intervention et les activités proposés.

(Document GB.325/INS/15/3, paragraphe 30.)